Le Service de Santé au Travail et vous...

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

CONTENU DU WEBINAIRE

1. Votre service de santé au Travail : mission et équipe

2. Prévenons les causes des accidents et maladies professionnelles

3. Actions et conseils en prévention

4. **Q**ualité de **V**ie au **T**ravail pour tous : employeurs et salariés

INTRODUCTION

Si adhérer à un service de santé au travail, tel que **REIMS SANTÉ AU TRAVAIL**, est une obligation, **c'est surtout la possibilité de bénéficier de nombreux services** pour votre entreprise et pour vos salariés.

Grâce à notre **équipe pluridisciplinaire** : Toxicologue, ergonomes, techniciens HSE, psychologue de travail, assistantes santé travail, assistante sociale, infirmières santé travail et médecins du travail.

- Nous aidons les entreprises à évaluer les risques professionnels et à réaliser leur document unique
- Nous informons et conseillons pour mettre en œuvre la prévention : par exemple pour identifier des aménagements de postes, conseiller sur la conception des lieux de travail
- Nous aidons à repérer et à accompagner les salariés en risques de désinsertion professionnelle
- Nous assurons le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés

INTRODUCTION

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL, dans cette période de pandémie accompagne les entreprises et les salariés :

- En donnant des conseils de prévention aux salariés
- En conseillant sur les conduites à tenir
- En accompagnant sur la reprise d'activité
- En utilisant les téléconsultations

Tous nos services sont compris dans la cotisation annuelle.

Médecin du travail

Assistant technicien
en hygiène et sécurité

Infirmière

1ère partie

Votre service de santé au Travail

Mission & équipe

Toxicologue

Assistante
de service social

Ergonome

Psychologue

Secrétaire médicale

MISSIONS DE REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

Les services de santé au travail ont pour « *mission exclusive d'éviter toute altération de la Santé des travailleurs du fait de leur travail* »

Art. L4622-2 du Code du Travail

NOTRE ÉQUIPE

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

80 % TPE < 10 salariés

3
Techniciens Hygiène Sécurité Environnement

6
Assistants santé travail

20
Assistants médicaux

24
Médecins

3
Ergonomes

13
Infirmiers Santé Travail

1
Toxicologue

1
Psychologue clinicienne

1
Psychologue du travail

1
Assistante sociale

10
Équipe administrative

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

réseau présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

ADHÉSION, UNE OBLIGATION

L'employeur a la responsabilité et l'obligation d'adhérer à un service de santé au travail et d'en supporter le coût.

*Artic*les L.4622-1 et L.4622-6, du Code du travail

L'adhésion comporte :

- Participation employeur par salarié **95 €**

- Les droits d'entrée par salarié

Entreprise nouvelle	**34 €**
Entreprise radiée pour « non-paiement » des cotisations	**70 €**

- Une cotisation fixe par établissement

De 1 à 4 salariés	**5 €**
De 5 à 19 salariés	**27 €**
De 20 à 49 salariés	**52 €**
De 50 à 99 salariés	**76 €**

Adhésion pour une nouvelle entreprise basée dans l'arrondissement de Reims avec 6 salariés **801 € HT**

Attention si la visite n'est pas honorée, la visite sera facturée !

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

UN RÉFLEXE, L'ESPACE ADHÉRENT

Les fonctionnalités de cet outil vous aident à simplifier vos démarches.

Vous devez… et c'est de **VOTRE** responsabilité de :

- Mettre à jour votre fiche administrative
- Déclarer l'embauche ou le départ de vos salariés
- Demander vos rendez-vous médicaux
- Visualiser et imprimer vos factures
- Effectuer votre déclaration annuelle d'effectifs

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PRISE DE CONTACT

- Connaître votre environnement professionnel, avoir une meilleure connaissance de l'entreprise, de vos métiers et des conditions de travail

  Fiche d'Entreprise et Document Unique

- Vous accompagner dans le suivi individualisé de vos salariés

  Suivi en santé au travail

SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL

- Le **suivi du travailleur** est déterminé par le médecin du travail :

  Un entretien sur son poste, ses conditions de travail, son état de santé

  Une information sur les risques éventuels auxquels il est exposé

  Une sensibilisation sur les moyens de prévention à mettre en œuvre

  Une information sur les modalités de suivi

- Le médecin du travail avec les membres de son équipe pluridisciplinaire vous…

Conseille

Écoute

Informe

Aide

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

2ème partie

Prévenons les causes des accidents et maladies professionnelles

PRINCIPAUX RISQUES DANS VOS MÉTIERS

Risque PHYSIQUE

Ces risques sont liés à l'utilisation de machines (outils, scie, matériel divers, y compris les couteaux, les fours…) et l'utilisation d'équipements additionnels (échelle, escabeau, échafaudage…).

- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Gestes traumatisants
- Manutentions, gestes répétitifs, postures contraignantes

Risque CHIMIQUE

Les agents chimiques dangereux dont les cancérigènes mutagènes et reprotoxiques sont nombreux sur le lieu de travail Ils peuvent provoquer des allergies, de l'asphyxie, des intoxications aiguës,… Ils peuvent également générer des effets différés tels que des cancers ou des leucémies, détectables des années après l'exposition, même si le salarié a été exposé à de faibles doses.

Risque ACCIDENTEL

- Chutes en cuisine ou en salle
- Coupures, brûlures
- Accidents trajet

PRINCIPAUX RISQUES ORGANISATIONNELS

TRAVAIL RÉEL = Travail et travail vécu

Changement de poste, d'organisation
Perte de repères d'habitudes

Sens au travail
Intérêt de la tâche
Conflit de valeurs

Charge de travail
Risque de ne pas maîtriser sa fonction
Compétence maintenue en lien avec l'évolution de la tâche

Manque d'autonomie, de latitude décisionnelle dans son travail

PRÉVENTION

Informations claires sur les tâches, le poste la situation, les règles dans l'entreprise

SUIVI INDIVIDUEL DU TRAVAILLEUR

SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL

SUIVI INDIVIDUEL DU SALARIE

Analyse du poste
Des conditions de travail
Des expositions professionnelles

+

Analyse de l'état de santé
Examens complémentaires

Information et conseils de prévention adaptes au poste
Organisation du suivi périodique

3ème partie

Actions

&

Conseils en prévention

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger

Donner les instructions appropriées aux salariés

Évaluer les risques

Donner la priorité aux mesures de protection collective

Combattre les risques à la source

Planifier la prévention

Adapter le travail à l'Homme

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins

Tenir compte de l'évolution de la technique

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

ACCOMPAGNER À LA RÉDACTION DU DUERP

Document **U**nique d'**É**valuation des **R**isques **P**rofessionnels

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Obligation de l'employeur de matérialiser les résultats de l'évaluation des risques de son entreprise, dans un Document Unique.

Outil créé par REIMS SANTÉ AU TRAVAIL à disposition

Prenez contact avec votre médecin du travail

OIRA : Outil en ligne sur le site de l'INRS

VOTRE FICHE D'ENTREPRISE

Document obligatoire établi par votre service de santé au Travail

Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés

Art. 4626-46 du Code du travail

Sur RDV de courte durée dans votre entreprise

PRÉVENIR LES RISQUES CHIMIQUES

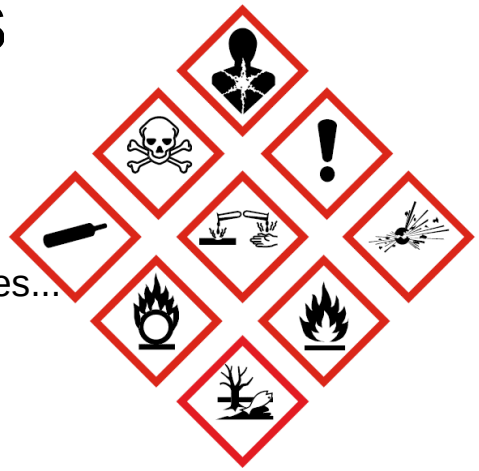

1. Identifier les dangers

Produits ayant des pictogrammes de danger

Les émissions : poussières, fumées, vapeurs, levures, moisissures...

2. Évaluer les dangers

3. Réduire les expositions

Conseils et accompagnements :

Produits moins dangereux, stockage, équipements de protection adaptés...

Exemple de produits couramment utilisés dans toutes les entreprises

Nettoyant sol	Irritation pour la peau
Eau de javel	Dégagement toxique
Nettoyant WC	Irritations et brûlures
Nettoyant vaisselle	Allergies
Nettoyant vitre	Irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation
Désodorisant spray	Irritant et provocation d'asthme

AMÉLIORER L'AMBIANCE AU TRAVAIL

Vous connaissez actuellement…	Nos conseils
Un **changement d'organisation du travail**	Action d'information sur la **Qualité de vie au travail**
Des tensions entre vos salariés, **des conflits** au sein de vos équipes	Donner des **conseils** sur des possibilités de médiation
Des **relations professionnelles** difficiles avec vos salariés, vos clients (Violences physiques et/ou verbales)	**Écouter** le chef d'entreprise et les salariés sur le travail réel
Des difficultés suite à **un absentéisme** important	Aider l'employeur et le salarié au **maintien dans l'emploi**

RST REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

Réseau présanse Prévention et santé au travail

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

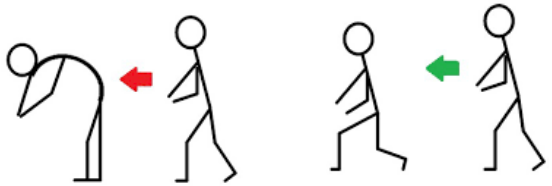

Vos salariés ont mal au dos, aux bras, aux épaules…

Gestes et postures

Port de charges lourdes…

Aménagement du poste de travail

…Pour plus d'informations, contactez-nous !

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

ASSURER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Prestations comprises dans votre cotisation

Addictions

- Alcool, tabac, drogues, jeux

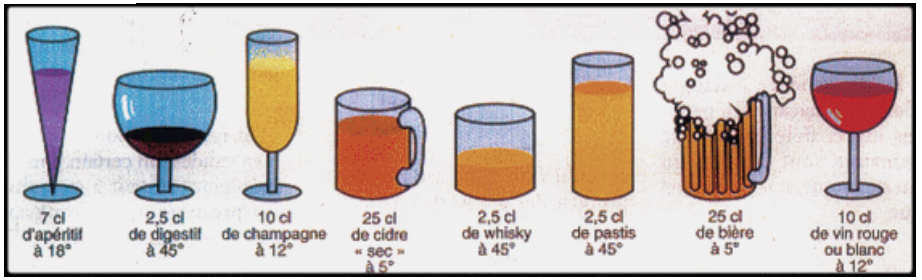

Conseils ciblés de prévention

- Activité physique, risques chimiques, qualité de vie au travail, travail de nuit, horaires atypiques…

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

OBLIGATIONS D'AFFICHAGE DANS UNE ENTREPRISE

- Coordonnées de l'inspection du travail
- Coordonnées du Service d'accueil téléphonique (discriminations/défenseur des droits)
- Coordonnées du médecin du travail et des services d'urgences
- Consignes de sécurité incendie et évacuation
- Horaire de travail (début et fin) et durée du repos
- Jours et heures de repos collectifs (Si le repos n'est pas donné le dimanche)
- Interdiction de fumer
- Interdiction de vapoter
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Panneaux syndicaux (Selon conditions fixées par accord avec l'employeur)
- Liste nominative des membres du CSE (Entreprises de plus de 10 salariés)
- Règlement intérieur (Entreprises de 50 salariés et plus)
- Accord de participation (Entreprises de 50 salariés et plus)

RST REIMS SANTÉ AU TRAVAIL
Réseau présanse Prévention et santé au travail

AUTRES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

- Convention ou accord collectif du travail
- Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes
- Période de prise des congés payés
- Règlementation sur le harcèlement moral
- Règlementation sur le harcèlement sexuel et coordonnées des interlocuteurs pouvant accompagner
- Règlementation sur la lutte contre la discrimination à l'embauche
- Communication sur les travailleurs temporaires
- Procédure d'organisation des élections de la délégation du personnel
- Fiche de poste
- Entretien annuel et professionnel

4ème partie

Qualité de Vie au Travail pour tous : employeurs et salariés

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

De l' « **approche négative** »

C'est l'accumulation de plusieurs causes qui aboutit à la souffrance au travail :

Quelques situations génératrices de stress :
- Pression temporelle
- Épuisement émotionnel
- Autonomie procédurale
- Violences au travail
- Qualité empêchée
- Insécurité de l'emploi tenu

...À une « **approche positive** »

ALLER VERS UNE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL…

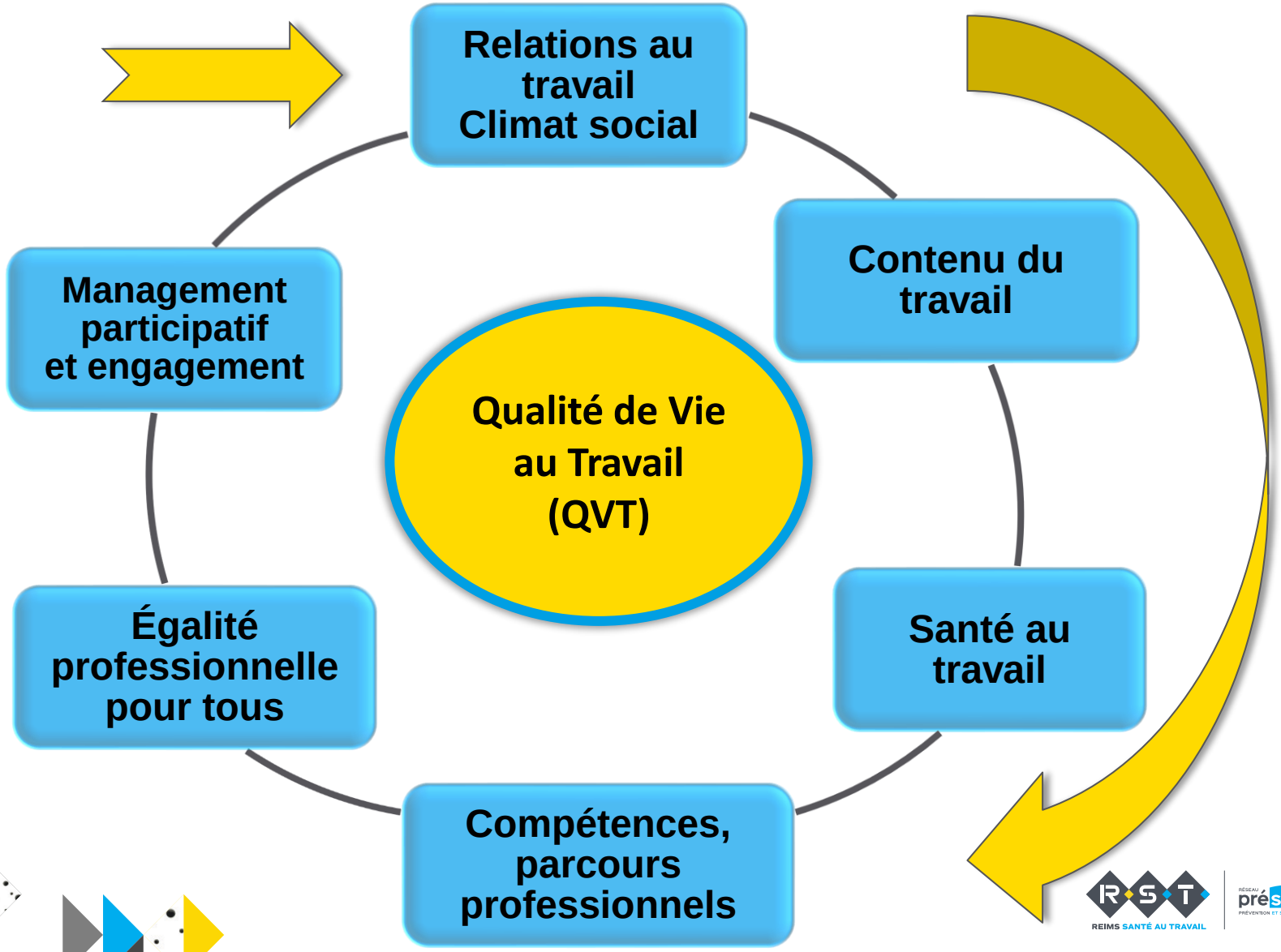

Conclusion

Tous ces intervenants de l'équipe pluridisciplinaire sont à votre disposition pour vous aider

Votre demande doit être formulée auprès de votre Médecin du Travail

03 26 77 59 20

contact@reimssantetravail.fr en précisant vos coordonnées

Pour retrouver vos contacts privilégiés ▶ Rendez-vous sur votre espace adhérent

R·S·T REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Merci,
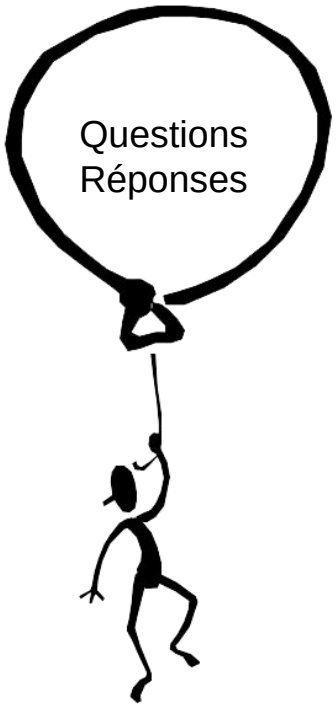
de votre attention